



Vice caché sur véhicule d'occasion

Par **Wistou**, le 11/12/2015 à 13:05

Bonjour,

Le 20 mars 2015, nous avons acheté un véhicule auprès d'un garagiste...

Hier, lors d'une réparation bénigne (siège chauffant HS), le réparateur a découvert sous la moquette de l'habitacle, des traces de boue séchée dans les faisceaux sous les moquettes, présence de corrosion dans les cosses électriques sous les sièges, et en a déduit "VÉHICULE AYANT PROBABLEMENT SUBIT UNE INONDATION" !

Le garage vendeur est informé (diagnostic du garage envoyé à ce garage). Notre protection juridique nous conseille de lui envoyer une lettre recommandée avec AR avec les photos des traces. Dites moi si tout est ok dans les démarches, svp.

Faut-il avertir notre assurance pour déclencher une expertise ?

et quoi faire en attendant.

Merci de votre aide

Cordialement

Par **morobar**, le 11/12/2015 à 16:34

Bonjour,

Quoi faire ?

Cela dépend du but que vous recherchez, annulation de la vente, ristourne sur le prix...

Votre assureur automobile n'interviendra pas, uniquement votre protection juridique.